

Charte de la grainothèque

Le but de la grainothèque est de favoriser l'échange de graines dans le respect de l'environnement et le partage de connaissances autour du jardinage.

Peuvent être déposées des graines de fleurs, fruits, légumes, plantes aromatiques.

Les graines doivent être récoltées dans un jardin ne faisant l'objet d'aucun traitement chimique.

Afin d'éviter les variétés hybrides, seules les graines dont la provenance est connue peuvent être échangées.

Les graines issues de surplus de sachets AB (Agriculture Biologique) achetés dans le commerce sont acceptées.

Les graines "F1" ne sont pas admises dans la grainothèque, de même que les graines de plantes invasives et envahissantes.

On favorisera la biodiversité en plantant des variétés adaptées à notre région, de préférence locales, anciennes et rustiques.

Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier sur laquelle seront obligatoirement notés le nom de la variété et sa dénomination latine (si possible), le lieu et la date de récolte.

Les graines de légumineuses (haricots, pois, lentilles...), séchées, doivent être congelées durant une semaine avant d'être mises en sachet, ceci afin d'éviter la prolifération des bruches, un insecte ravageur.

La grainothèque est un service libre, gratuit et ouvert à tous. La Bibliothèque décline toute responsabilité concernant d'éventuels dommages ou avaries liés au contenu des sachets. Elle se réserve le droit de prendre toute mesure utile en cas de non-respect de la présente charte.

Nos partenaires



Association Humus
Rue Denis-de-Rougemont 18
2000 Neuchâtel
Tél: 076 376 14 61
www.association-humus.ch
info@association-humus.ch

Jardiniers Urbains

Jardiniers Urbains
Rue de la côte 35
2000 Neuchâtel
Tél: 079 378 43 42
facebook.com/jardiniersurbains
jardiniersurbains@gmail.com

et nous

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE
Place Numa-Droz 3
2000 Neuchâtel
Tél: 032 717 73 20
bpun.unine.ch
facebook.com/bpuneuchatel
bpunlp.pret@unine.ch



Une grainothèque, c'est quoi ?

Une grainothèque est un système d'échange, où chacun peut déposer et prendre librement et gratuitement des graines issues de cultures sans engrais chimique. La grainothèque permet de :

- s'affranchir des semences standardisées qui nécessitent engrais et pesticides et qui sont non reproductibles ;
- goûter aux variétés non commercialisées ;
- développer la biodiversité en milieu urbain ;
- transmettre les savoir-faire.

Elle donne envie de remettre les mains dans la terre (pas besoin d'avoir un jardin pour planter une graine, un pot de yaourt suffit !). Bref, une grainothèque c'est un geste citoyen mais surtout un bol d'air pour le moral et la santé !

Une grainothèque, pourquoi ?

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 75 % de notre biodiversité a disparu entre 1900 et 2000, victime du remplacement des variétés traditionnelles par un nombre restreint d'espèces commerciales uniformes. Contribuons à entretenir les variétés existantes, avant qu'elles ne tombent dans l'oubli.

Pourquoi ne pas acheter ses graines chaque année ?

La plupart de nos légumes et de nos fleurs (même bios, achetés au marché ou chez le fleuriste) sont des hybrides dits "F1". Les légumes hybrides sont plus résistants, mieux calibrés et donc idéaux pour une agriculture industrialisée et standardisée. Cependant, leurs graines ne peuvent pas être replantées en raison d'une baisse

de rendement, obligeant les agriculteurs à racheter des semences chaque année. Les espèces traditionnelles cultivées dans un potager donnent des légumes mieux adaptés au sol et au climat. En partageant ce type de graines, vous contribuez à protéger, reproduire et échanger les meilleures variétés potagères.

Quelles graines et variétés partager ?

Toutes les graines : légumes, fruits, fleurs, aromatiques. Les variétés anciennes et traditionnelles de nos terroirs sont les plus menacées. Ensemble nous pouvons contribuer à favoriser la biodiversité contre l'homogénéisation et l'agriculture monoculturelle intensive. C'est pourquoi les graines "F1" sont exclues, de même que celles des plantes invasives et envahissantes. Les graines doivent provenir de jardins ou potagers exempts de tout produit de traitement chimique, de pesticides ou d'engrais chimiques.

Comment faire ses graines ?

C'est très simple mais il est important de respecter quelques règles de base. Vous trouverez des ouvrages sur le sujet à la Bibliothèque et des informations sur Internet.

Les graines doivent être soigneusement nettoyées et séchées avant d'être mises en sachet. Attention aux semences des légumineuses (haricots, pois, lentilles...) qui, une fois sèches, doivent impérativement être placées au congélateur durant une semaine, afin d'éviter la prolifération des bruches, un insecte ravageur pour la grainothèque.

Sources : <http://grainesdetroc.fr> et ProSpecieRara

grainothèque

Mode d'emploi

La grainothèque fonctionne sur la base d'un échange libre et gratuit.

Servez-vous
et pensez à la nourrir à votre tour !

1. Lisez la charte de la grainothèque
2. Déposez vos graines dans un sachet (les graines "F1" ne sont pas admises !) en indiquant toujours :
 - le nom commun de la semence et, si possible, sa dénomination latine.
 - la date de récolte
 - le lieu de récolte des graines (village, ville, région, pays)
3. Prélevez ce que vous êtes sûr de pouvoir cultiver. Vous pourrez toujours revenir !

Jardinez bien !



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE